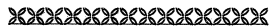


- Procès verbal du conseil municipal du 18 décembre 2009 [unanimité]

Après y avoir validé plusieurs modifications, le conseil municipal a approuvé le procès verbal de la réunion du 18 décembre 2009.



AFFAIRES GENERALES

- Décision du Maire par délégation du conseil municipal

Le conseil municipal a pris acte des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du conseil municipal.

- Subvention exceptionnelle pour Haïti [unanimité]

Le conseil municipal a approuvé une subvention exceptionnelle de 3.000 € de solidarité pour Haïti.

- Dissolution du SICALA44 – répartition du solde - information

Le conseil municipal a pris acte d'une information relative à la répartition du solde du SICALA 44.

- Nantes Métropole – modification des statuts [unanimité]

Le conseil municipal a approuvé l'élargissement des compétences de Nantes Métropole en matière de haut et de très haut débit.

- Syndicat intercommunal des communes riveraines de la Loire [unanimité]

Le conseil municipal a approuvé le projet de retrait de la commune du syndicat intercommunal des communes riveraines de la Loire et donné tout pouvoir à M. le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.



FINANCES

- Rapport annuel 2009 sur les marchés publics

Le conseil municipal a pris acte de cette information relative aux marchés publics conclus en 2009.

- Formation des élus en 2009

Le conseil municipal a pris acte de cette information relative à la formation des élus en 2009:

- Etat de l'actif en 2009

Le conseil municipal a pris acte de l'état de l'actif au 31/12/2009 d'une valeur de 29.572.186,58 €.

- Bilan foncier 2009

Le conseil municipal a pris acte des transactions foncières régularisées au cours de l'année 2009.

- Budget annexe du lotissement de la Vigne des Coutures – compte de gestion 2009

Le conseil municipal a arrêté le compte de gestion du Receveur pour le budget annexe du lotissement pour l'exercice 2009 et présentant un solde nul de la section de fonctionnement et un déficit de la section d'investissement de 30.372,42 €.

- Budget annexe du lotissement de la Vigne des Coutures – compte administratif 2009 [unanimité]

Le conseil municipal a approuvé le compte administratif 2009 du budget annexe du lotissement présentant un solde nul de la section de fonctionnement et un déficit de la section d'investissement de 30.372,42 €.

- Budget annexe du lotissement de la Vigne des Coutures – affectation du résultat 2009

Le conseil municipal a pris acte de l'absence d'affectation du résultat dans le cadre du budget annexe.

- Budget annexe du lotissement de la Vigne des Coutures – budget primitif 2010 [unanimité]

Le conseil municipal a approuvé le budget primitif 2010 du budget annexe du lotissement s'équilibrant en dépenses et en recettes à 2.369.627,59 € soit 1.569.627,59 € en section de fonctionnement et 800.000 € en section d'investissement.

- Budget annexe des pompes funèbres – compte de gestion 2009

Le conseil municipal a arrêté le compte de gestion du Receveur pour le budget annexe des pompes funèbres pour l'exercice 2009 et présentant un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 78.404,72 € et un déficit cumulé de la section d'investissement de 48.566,86 €.

- Budget annexe des pompes funèbres – compte administratif 2009 [unanimité]

Le conseil municipal a approuvé le compte administratif 2009 du budget annexe des pompes funèbres présentant un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 78.404,72 € et un déficit cumulé de la section d'investissement de 48.566,86 €.



• Budget annexe des pompes funèbres – affectation du résultat 2009

Le conseil municipal a pris acte de l'absence d'affectation du résultat dans le cadre du budget annexe des pompes funèbres.

• Budget annexe des pompes funèbres – budget primitif 2010 [unanimité]

Le conseil municipal a approuvé le budget primitif 2010 du budget annexe des pompes funèbres s'équilibrant en dépenses et en recettes à 162.776,37 € soit 114.209,51 € en section de fonctionnement et 48.566,85 € en section d'investissement.

• Indemnité au trésorier [unanimité]

Le conseil municipal a décidé le versement d'une indemnité de conseil à Mme Anne-Marie MARCHAND, trésorière municipale, sur la base des maxima prévus par les textes.

• Tarifs communaux [unanimité]

Le conseil municipal a fixé les tarifs du séjour en Espagne ouvert au 15-19 ans du 12 au 21 août 2010.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

URBANISME

• Instauration d'un droit de préemption urbain sur les fonds de commerces

Le conseil municipal a pris acte d'une information relative au projet d'instauration d'un droit de préemption urbain pour les fonds de commerce.

• Cession du chemin des Coupries [23 voix pour, 6 contres]

Le conseil municipal a autorisé la cession de l'ancien chemin rural situé entre les n° 59 et 67 de la rue des Onchères au profit de M. Stéphane VINET moyennant le prix de 18.622 € hors frais d'acte et de procédure et a autorisé M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de la procédure.

• Cession du chemin rural de la Jarnigarnière – lancement d'une enquête préalable [23 voix pour, 6 contres]

Le conseil municipal a décidé de procéder à l'enquête préalable à la cession du chemin et a autorisé M. le Maire à signer les actes nécessaires à la poursuite de cette affaire.

• Lotissement communal de la Vigne des Coutures – fixation du prix de vente [unanimité]

Le conseil municipal a fixé de manière uniforme le prix de vente des 16 lots du lotissement à 45.000 € et a autorisé M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de la procédure.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

PERSONNEL

• Dématérialisation de la paye [unanimité]

Le conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer la convention tripartite relative à la dématérialisation des états de paye avec la Trésorerie de Vertou et la Chambre régionale des comptes.

• Régime indemnitaire – modification [unanimité]

Le conseil municipal a décidé d'intégrer au régime indemnitaire applicable aux agents de la commune les dispositions définies par le décret n°2009-1558 et l'arrêté du 15 décembre 2009, dit que la revalorisation du complément indemnitaire applicable aux agents bénéficiant de la prime de service et de rendement prendra effet à compter du 1er janvier 2010 et que les autres dispositions des délibérations du 30 janvier 2004, du 9 février 2007 et du 18 décembre 2009 restaient inchangées.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

QUESTIONS ORALES

Ont été évoqués, au titre des questions orales, l'intégration de M. DEBORD et de Mme BREGEON dans le groupe d'analyse des candidatures pour l'attribution de logements sociaux, la demande faite à M. le Préfet de modifier la zone du PPRI pour pouvoir imposer la construction d'un véritable étage dans les zones inondables, la constitution du groupe de réflexion sur le handicap, les conditions de livraison du magazine aux élus, les formations à la sécurité à l'attention des associations utilisatrices de salles, la mise en place de la zone bleue, les travaux de la future mairie, les travaux de l'extension de la résidence du Moulin Soline et le passage d'un camion d'information sur le déploiement de la télévision numérique.

Affiché le 11 mars 2010,

Le Maire,

Alain VEY

